

Arcachon le 22 mai 2013

Madame la Directrice des Affaires maritimes
Monsieur le Directeur DRHObjet: calendrier d'intégration des IAM dans le corps ITPE

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur

L'évolution statutaire du corps de contrôleur des Affaires Maritimes dans le cadre du NES, laisse le corps de catégorie A d'inspecteurs des Affaires Maritimes comme suspendu, sans vivier d'appel par la voie de promotion au choix ni véritables recrutements externes. Cette situation ne peut persister durablement.

L'annonce d'intégration des IAM dans le corps ITPE pour 2013 a donné suite à des informations complémentaires qui ont repoussé l'échéance à 2014. Les agents, inquiets pour leurs missions autant que pour leur devenir, ont engagé un mouvement de grève les 13 et 14 février 2013, largement suivi, notamment par les inspecteurs des CSN. Une garantie d'intégration des IAM dans le corps ITPE a été demandée à Madame la Ministre. Cette demande, indépendante du projet de fusion des corps d'ingénieurs, n'a reçu aucune réponse.

Mon organisation souhaiterait disposer d'un projet de calendrier d'intégration qui viendrait donner une perspective autant qu'un horizon certain à ce dossier qui, en l'état, reste évanescent.

Je suis régulièrement contacté par des inspecteurs qui constatent la stagnation de leur situation statutaire et indemnitaire. Sur ce point, je ne peux que vous rappeler l'absence de suite donnée à l'engagement du Secrétaire Général du Ministère qui, négociant le passage des IAM à la PFR, avait assuré que cette modalité serait utilisée pour s'affranchir des plafonds indemnitaires de l'ancien système afin d'aligner le régime indemnitaire sur celui des ITPE. J'ai eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises ce point sans être démenti. Rien n'est pourtant venu pour amorcer la convergence des dispositifs indemnitaires. Vous êtes intervenue, Madame la Directrice, en décembre dernier pour demander la revalorisation indemnitaire des administrateurs des Affaires Maritimes par l'alignement sur leur homologues de la Marine Nationale. S'agissant d'une démarche visant à l'égalité, la CGT n'a pas de commentaire particulier à formuler si ce n'est que dans le même esprit et selon les mêmes valeurs, nous vous aurions souhaitée aussi allante pour le cas de vos personnels civils.

En ce qui concerne la grille indiciaire du corps des IAM, là encore, nous constatons la singularité de gestion et l'iniquité. Les évolutions du corps d'attaché n'ont pas été appliquées au corps des IAM. Aussi, actuellement, l'échelonnement indiciaire d'un inspecteur principal de 2^{ème} classe des Affaires Maritimes se termine au 6^{ème} échelon correspondant à l'indice brut 821. Pour poursuivre sa progression et atteindre l'indice brut 966, il lui faut attendre un passage au choix en inspecteur principal de 1^{ère} classe et ce, à raison de un poste proposé environ tous les 3 ans.

Les corps de catégorie A similaires du ministère, ITPE et attachés, sont organisés autour de 2 niveaux de grade depuis plus de 6 ans. C'est ainsi que le décret n° 2006-1465 du 27 novembre 2006 a reclassé les attachés principaux de 1^{ère} et de 2^{ème} classe dans un seul grade d'attaché principal. Pourquoi les IAM n'ont-ils pas, a minima, pu profiter de cette évolution quand dans le même temps, leurs homologues militaires bénéficiaient, par décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012, de modifications statutaires d'envergure ?

Il est temps de sortir les inspecteurs des Affaires Maritimes de leur impasse en leur annonçant, officiellement, l'intégration dans un corps d'ingénieur et, si les attermolements devaient perdurer, engager dès maintenant une réforme statutaire par la modification du décret n° 97-1028 du 5 novembre 1997 relatif au statut particulier des inspecteurs des Affaires maritimes afin qu'il n'existe qu'un seul grade d'inspecteur principal terminant à l'indice sommital du corps ITPE.

Je vous prie de croire Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général



Nicolas MAYER

Copie : M. Hervé Schimtt, sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires de la DRH
Madame la présidente de la CAP des IAM